

**MRC DE CHARLEVOIX  
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François, tenue le 27<sup>e</sup> jour juin 2023, à dix-huit heures trente à la salle municipale de Petite-Rivière-Sain-François.

Assistaient sous la présidence de monsieur le maire Jean-Guy Bouchard, François Fournier, Catherine Coulombe, Israël Bouchard, Viviane de Bock et Bernard Duchesne et Jacques Bouchard, tous conseillers(ères) formant quorum.

Était absent :

Monsieur Stéphane Simard, greffier-trésorier est également présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée ainsi que madame Geneviève Morin, greffière-trésorière adjointe.

Tous les membres du conseil étant présents et tous et toutes acceptant unanimement à renoncer au délai de convocation et d'ajouter le point 5. *Épicerie du Village – contribution financière*, à l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 27 juin 2023. La période de questions du public et la levée de la séance décalant par le fait même aux point 6 et 7. dudit ordre du jour.

**Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Prolongation piste cyclable – mandat FQM
4. Prolongation piste cyclable – mandat Englobe
5. Épicerie du village – contribution financière
6. Période de questions du public
7. Levée de la séance

**Rés.400623**

1. Ouverture de la séance

Il est proposé par Jacques Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉE

**Rés.410623**

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jacques Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que l'ordre du jour est accepté tel que rédigé, modifié et communiqué.

ADOPTÉE

**Rés.420623**

**3. Prolongation piste cyclable – mandat FQM**

Il est proposé par madame Vivianne de Bock et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François accepte la proposition de la FQM concernant la surveillance des travaux pour le projet de prolongation de la piste cyclable, pour un montant de 25 726.25 \$, plus les taxes applicables ;

Que le paiement se fasse à même le règlement d'emprunt no 665.

ADOPTÉE

**Rés.430623**

**4. Prolongation piste cyclable – mandat Englobe**

Il est proposé par madame Vivianne de Bock et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François accepte la proposition de Englobe concernant le contrôle qualitatif des matériaux pour le projet de prolongation de la piste cyclable, pour un montant de 19 227.50 \$, plus les taxes applicables ;

Que le paiement se fasse à même le règlement d'emprunt no 665.

ADOPTÉE

*François Fournier quitte la séance*

**Rés.440623**

**5. Épicerie du village – contribution financière**

Attendu que l'épicerie du village connaît actuellement une problématique reliée au stationnement, des camions de livraisons venant, entre-autre, livrer l'essence et les autres denrées;

Attendu que cette problématique, reliée à l'installation d'une nouvelle clôture, limite l'accès aux pompes et au quai de débarquement pour les camions de livraisons;

Attendu que l'épicerie du village est un service essentiel dans la municipalité, offrant essences e produits divers aux résidents et villégiateurs;

Attendu que selon les travaux publics et en collaboration avec les propriétaires de l'épicerie, il a été convenu que le retrait du terreplein ainsi que du trottoir, tous deux situés sur le terrain 4 791 775 (propriété de

monsieur François Fournier) permettrait de régler en bonne partie la problématique;

Attendu que deux entreprises ont été invité à soumissionner sur lesdits travaux à réaliser;

Attendu que T1C a déposé l'offre de services la plus basse à 9 638.40 \$, plus les taxes applicables;

Attendu que la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François a déjà octroyé une aide financière de 50 % de la facture;

Attendu que suite à une réévaluation du dossier, le conseil est d'accord pour payer 100 % de la facture des travaux, soit une somme de 9 638.40 \$, plus les taxes applicables

En conséquence, il est proposé par monsieur Jacques Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François octroi un mandat à T1C et paie la facture des travaux prévus, pour une somme ne dépassant pas 9 638.40 \$, plus les taxes applicables

Que les travaux soient préalablement approuvés par le propriétaire du fonds de terrain du lot 4 791 775;

Que le poste budgétaire no 02 70121 522 sera déduit du même montant.

ADOPTÉE

*François Fournier revient à la séance*

#### 6. Période de questions du public

#### **Rés.450623**

##### 7- Levée de la séance

À dix-neuf heures quarante (19h36) la séance est levée sur proposition de Jacques Bouchard et résolue à l'unanimité des conseillers(ère) présents.

ADOPTÉE

Jean-Guy Bouchard, maire

Stéphane Simard, d.g. & gref – très.